

## FICHE D'INFORMATION GÉNÉRALE

### LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE SUBVENTIONNÉS

---

La première Politique en matière de services de garde, adoptée en 1974, prévoyait que les garderies sans but lucratif pouvaient bénéficier du programme de services de garde du ministère des Affaires sociales. Puis, en janvier 1975, une aide financière a été accordée aux parents ayant recours aux garderies à but lucratif.

C'est en 1980 qu'un plan de financement introduit une subvention directe (2 \$ par jour pour chaque enfant) aux garderies sans but lucratif ayant un conseil d'administration composé majoritairement de parents.

Avant l'instauration des places à contribution réduite en 1997, seules les garderies sans but lucratif ayant un conseil d'administration composé majoritairement de parents utilisateurs ou futurs utilisateurs des services de garde étaient admissibles à une subvention de fonctionnement. Des subventions pouvaient néanmoins être accordées à des garderies acceptées dans le cadre du plan de développement afin de répondre à des besoins particuliers, comme l'accueil de poupons ou d'enfants handicapés ou, encore, le renouvellement du matériel éducatif. Seuls les parents utilisant les services des garderies acceptées dans le cadre du plan de développement avaient accès au Programme d'aide et d'exonération financière pour un enfant en service de garde.

À partir de 1997, avec la mise en œuvre du programme de places à contribution réduite offrant des services de garde éducatifs pour les enfants de moins de 5 ans à coûts minimes, on assiste à la création des centres de la petite enfance, principalement par la conversion des garderies sans but lucratif et des agences de garde en milieu familial. Parallèlement, des garderies, pour la majorité des entreprises à but lucratif, se voient offrir des places subventionnées afin d'accélérer le développement des places à contribution réduite. Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a poursuivi l'essor du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Le 15 avril 2008, un appel de projets a été lancé pour la création de 9 000 places en services de garde éducatifs pour la période 2008-2010. Cependant, afin de répondre plus rapidement aux besoins des familles québécoises, le gouvernement a choisi d'attribuer 18 000 places d'ici 2010, plutôt que les 9 000 initialement planifiées, et ce, pour atteindre plus rapidement la cible de 220 000 places à contribution réduite. Le ministère de la Famille et des Aînés soutient activement les promoteurs responsables du développement de ces places.

Au 31 mars 2010, tout près de la moitié des places autorisées en 2008 sont maintenant disponibles pour les familles du Québec, soit près de 9 000 places à contribution réduite.

---

Aujourd'hui, c'est plus de 210 000 places à contribution réduite subventionnées par le gouvernement du Québec qui sont offertes par les services de garde éducatifs dans l'ensemble des régions du Québec. Ces places sont réparties entre :

- près de 1 000 centres de la petite enfance (1 367 installations) ;
- plus de 600 garderies subventionnées ;
- plus de 15 000 personnes responsables d'un service de garde en milieu familial reconnues par l'un des 165 bureaux coordonnateurs.

Pour 7 \$ par jour et par enfant, les familles peuvent confier la garde de leur enfant à un centre de la petite enfance, à une garderie ayant conclu une entente de subvention à cet effet ou à une personne responsable d'un service de garde en milieu familial reconnue par un bureau coordonnateur.

Par ailleurs, il existe également des services de garde qui offrent des places non subventionnées. Le parent qui utilise ces services de garde peut bénéficier d'un crédit d'impôt pour frais de garde. L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, d'une importante augmentation de ce crédit d'impôt est venue soutenir davantage les parents qui ne pouvaient utiliser un service de garde subventionné. D'ailleurs, tel que cela a été annoncé dans le budget 2010-2011, le versement anticipé du crédit d'impôt sera fait, à compter de l'année 2011, sur une base mensuelle au lieu de trimestrielle. Plus de 11 000 places en services de garde non subventionnés sont actuellement disponibles.